

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 1887-11 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 1er octobre 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 1887-11 intitulé: « *Règlement modifiant le règlement numéro 1887, tel qu'amendé, relatif à la circulation dans les limites de la Ville* ».

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 10^e jour du mois d'octobre 2007.

LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUBSTITUT,
M^e GUYLAINE CHAMPOUX